



**CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL
CADETS – JUNIORS - SENIORS
MASCULIN – FÉMININ**

**CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL VÉTÉRANS
MASCULIN – FÉMININ**

**COUPE DÉPARTEMENTALE
BENJAMINS - MINIMES
MASCULIN – FÉMININ**

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2019

(08h30-20h30)

***GYMNASE DES MARES YVON
Place Léonard de Vinci
91240 ST MICHEL-SUR-ORGE***

Date limite d'inscription: 17 novembre 2019

PLASTRONS ELECTRONIQUES DAEDO

pitaine GEN 1 (avec ou sans talonnette) ou pitaine GEN 2

PRÉ-INSCRIPTIONS DES COACHS, COMBATTANTS ET ARBITRES

Les clubs auront inscrit leurs combattants et coaches au plus tard le **17 NOVEMBRE 2019** sur le site www.martial.events et adresseront à leur CDT par courrier, le règlement global des inscriptions, soit **12 euros** par coaches et par combattants (chèque à l'ordre du **CDT d'appartenance**) aux adresses suivantes :

CDT77 (c/o Mr Richard LE)

70, rue Duburcq Clément
77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

CDT94 (Paul CHIAO)

32 rue Chapsal
94340 JOINVILLE LE PONT

CDT91 (c/o Mr Stéphan BARRIAL)

1 rue du Clos Giboux
91240 St MICHEL SUR ORGE

Pour permettre une durée de compétition raisonnable, nous demandons aux clubs de fournir 1 arbitre pour 5 combattants. En cas de non-respect de cette demande, le comité organisateur se verra dans l'obligation de réduire le nombre d'aires de combat utilisé ce qui augmenterait de façon considérable la durée du championnat. Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour faire de ce championnat une compétition qui se déroule dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Attention : ne participent pas au championnat départemental les qualifiés d'office. (Cf. liste sur le site de la FFTDA)

Les arbitres inscrits devront être présents à la réunion d'arbitrage et le jour de la compétition. Les professeurs y veilleront (Tenue pour la compétition : pantalon gris, chemise blanche, cravate, veste verte ou bleue marine, chaussures blanches TKD ou de sport). Age minimum pour exercer la fonction de juge: 12 ans

PESÉES ET ACCREDITATIONS :

Accréditations :

Les accréditations des coaches et des combattants seront remises sur place avant les pesées après vérification du passeport sportif (licence fédérale de la saison en cours et du certificat médical, autorisation parentale). La Carte Nationale d'Identité sera exigée lors de la remise des accréditations (sauf pour le Critérium Vétérans et la Coupe Benjamin Minime).

NOTA : non acceptées les demandes en cours de C.N.I ou de passeport international

Pesées :

Elles se dérouleront le **SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019:**

Lieu et horaires à confirmer dans chaque département respectif (se rapprocher de votre CDT pour les infos)

Rappel :

La pesée se fera après présentation du passeport sportif et les étiquettes d'accréditation seront remises aux combattants après vérification de la carte d'identité nationale.

IMPORTANT : Les combattants qui se présenteront à la pesée avec un poids inférieur au poids maximum autorisé dans leur catégorie seront immédiatement disqualifiés. Seul un poids supérieur au poids maximum dans leur catégorie est accepté (excepté pour les seniors) Dans ce cas, selon le poids affiché sur la balance, les compétiteurs seront inscrits éventuellement dans une catégorie supérieure

Pièces à fournir lors du retrait des accréditations pour les combattants :

- ✓ Passeport sportif + licence fédérale de la saison en cours, autorisation parentale pour les mineurs,
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la compétition de la saison en cours apposé sur le passeport sportif,
- ✓ Carte d'identité (nationalité française) ou passeport international ou certificat de nationalité délivré par le Procureur de la République attestant exclusivement de la nationalité française (sauf pour le Critérium Vétérans et la coupe Benjamin - Minime).

Pièces à fournir lors du retrait des accréditations pour les coachs :

- ✓ Passeport sportif + licence fédérale de la saison en cours,
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la compétition de la saison en cours apposé sur le passeport sportif.
- ✓ Carte d'identité ou document attestant de leur majorité

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LE 17 NOVEMBRE 2019

COMPETITION

7 aires de combat de 8 m x 8 m.

L'âge de référence pour toute la saison sportive est l'âge du licencié au 31/12 de l'année civile qui suit le début de saison.

| | | | |
|----------------|----------------------------|----------------|--------------------------------------|
| 07h00 : | Ouverture au public | 08h15 : | Informations aux compétiteurs |
| 07h45 : | Briefing arbitres | 08h30 : | Début de la compétition |
| 08h00 : | Briefing coachs | 20h30 : | Fin de la compétition |

CATÉGORIES

Cf. règlements FFTDA (www.fft-da.fr)

Attention

Sur le dobok des combattants, ne pourront figurer uniquement :

- 1) La marque du dobok ou du sponsor qui ne devra pas couvrir plus de 10% de la surface
(Ex. : ADIDAS sur la manche et sur le pantalon ne sera pas accepté)
- 2) Le nom du combattant, du club ou de la région : 30 cm x 5 cm maximum

RÈGLES DE LA COMPÉTITION

Cf. règlements FFTDA (www.fft-da.fr) en date de novembre 2018

Dans chaque catégorie :

- La 3^{ème} place est attribuée aux compétiteurs ayant perdu contre le vainqueur
- La 4^{ème} place sera attribuée aux compétiteurs ayant perdu contre le 2^{ème}
- Selon le quota pour la saison 2018/2019, les 4 premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour le championnat régional (excepté pour les vétérans et benjamins/minimes car non qualificatifs pour eux)

Durée des combats :

- Benjamin/Minime 2 x 1mn avec 30s de repos
- Cadet 3 x 1mn avec 30s de repos
- Junior/Senior 3 x 1mn30 avec 45s de repos
- Master 3 x 1mn avec 30s de repos

Remise des médailles : les modalités de remise des médailles seront précisées le jour même de la compétition.

Règles d'accès aux aires de combat :

- **Seuls les compétiteurs, coachs, organisateurs et arbitres accrédités ont accès aux aires de combat.**
- **Les combattants ne pourront pas faire office de coach même en cas défaite et doivent se présenter tête nue sous le casque sur l'aire de combat.**

- Les coaches se présenteront en survêtement et chaussures de sport et doivent être majeurs. Ils devront se munir d'une serviette et d'une bouteille d'eau.

INSCRIPTIONS DES QUALIFIÉ(E)S AUX CHAMPIONNATS ET COUPE ILE DE FRANCE

- Elles se feront directement à la ligue IDF.
- Le nombre de qualifiés pour les championnats et la Coupe d'IDF est spécifique à chaque département selon les quotas.

NOTA : Les compétiteurs vétérans ont la possibilité de s'inscrire directement à la Coupe régionale sans participer à la compétition de leur département. Ils devront néanmoins suivre les procédures d'inscription habituelles et s'acquitter des droits d'engagement auprès de la ligue.

Tout dossier incomplet et / ou remis hors délais sera refusé.

PARTENAIRES





INSCRIPTIONS AUX :
Championnat Départemental Cadet Junior Senior
Coupe Départementale Benjamin Minime
Critérium départemental Vétéran
(Critérium pas obligatoire si timing trop long)
du CDT 77/91/94

BORDEREAU DE VERSEMENT

A FAIRE PARVENIR AU C.D.T. AVANT LE : **20 NOVEMBRE 2019**

IMPORTANT : Les Clubs qui ne seraient pas à jour du règlement des inscriptions dans les délais fixés s'exposent à ce que leurs athlètes et coachs ne participent aux compétitions

Nom du Club: _____

N° affiliation : _____

Mode de règlement : _____ Adressé le :

Banque : _____ N° du chèque :

| NOMBRE D'INSCRITS | CATEGORIES | PRIX UNITAIRE | TOTAL |
|----------------------|---|---------------|-------|
| | Droit(s) d'inscription Benjamin | 12€ | |
| | Droit(s) d'inscription Minime | 12€ | |
| | Droit(s) d'inscription Cadet | 12€ | |
| | Droit(s) d'inscription Junior | 12€ | |
| | Droit(s) d'inscription Senior | 12€ | |
| | Droit(s) d'inscription Master | 12€ | |
| | Droit(s) d'inscription Coach | 12€ | |
| | Chèque à l'ordre du CDT de votre département | TOTAL | |

Tampon du Club

Signature du Président du Club